

## CRITERES DE SELECTION

Les **critères** suivants guident l'examen des dossiers.

- \* **l'importance** de l'oeuvre pour le patrimoine belge (par rapport à la production de l'artiste, à l'histoire de l'art belge ou à la collection de l'institution).
- \* la contribution à une **formation de haut niveau** de jeunes restaurateurs. L'aide d'une institution reconnue peut être proposée en cas de nécessité d'accompagnement professionnel
- \* **la qualité** du dossier et de la mise en oeuvre du projet (mesurée e.a. par la qualité de la proposition de traitement, la précision et la fiabilité du plan financier, le réalisme du calendrier, l'évaluation et le suivi du projet...)
- \* **la visibilité et les garanties de continuité** du projet (accessibilité de l'oeuvre dans le respect de son support, possibilité de débouchés des publications et des études, amélioration due au nouvel aménagement...)
- \* **l'actualité** (une exposition, publication, ...)
- \* la **difficulté d'obtenir un soutien par ailleurs** pour réaliser le projet
- \* le fait que le porteur de projet **trouve par lui-même** une partie du budget via du **sponsoring** ou du **mécénat**

